Le rôle du savant en matière de politique publique : à propos des recommandations de la Commission pollution et santé de *The Lancet*

Jean Lesne
Société française de santé et environnement (SFSE)
Université Paris Diderot
Bâtiment Buffon – Case courrier 7073
4, rue Marie Andrée Lagroua Weill Hallé
75205 Paris cedex 13
France
<jean.lesne@laposte.net>

Tirés à part :
J. Lesne

Résumé. Le rapport de la Commission pollution et santé publiée dans la revue *The Lancet* le 9 octobre 2017 « *vise à accroître la sensibilisation mondiale à la pollution, à mettre fin à l'inaction face aux maladies liées à la pollution et à mobiliser les ressources et la volonté politique nécessaires à une lutte antipollution efficace* ». Ce manifeste entretient une confusion préjudiciable entre ce qui relève du savant et ce qui relève du politique. Il souffre d'abord d'un lien d'intérêt avec la Banque mondiale, son financeur indirect, dont il reprend fidèlement les recommandations dans ce domaine. Les experts de la Commission ont été recrutés sur une base d'opinions trop homogène : manifestement, ils adhèrent tous aux objectifs de développement durable des Nations unies et à l'idéologie politique libérale dominante. C'est pourquoi leurs recommandations en matière de politique publique entremêlent des postures professionnelles contraignantes avec une confiance angélique dans l'esprit de responsabilité sociale des acteurs économiques privés et la foi dans les vertus de la participation de la société civile. Plus grave, la domination numérique des représentants de pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans le collectif d'expertise conduit à deux jugements critiquables : (i) considérer que le développement industriel des pays pauvres peut se faire sans pollution dans le cadre d'une économie capitaliste mondialisée, et (ii) prétendre que la simple réplication dans les pays pauvres de stratégies de lutte anti-pollution qui ont fait leurs preuves dans les pays riches est possible. Heureusement, les quelques recommandations du rapport qui se rapportent au métier scientifique des experts sont indiscutables et appellent d'ailleurs un financement par les politiques publiques.

Mots clés : pollution ; santé ; politiques publiques ; développement durable ; Nations unies ; idéologie libérale ; économie mondialisée ; lutte anti-pollution ; surveillance des pollutions.

Abstract

The role of scholars regarding public policy: recommendations of the Lancet Commission on pollution and health

The 2017 report of the Lancet *Commission on pollution and health aimed "to raise global awareness of pollution, end neglect of pollution-related diseases, and mobilise the resources and the political will to effectively confront pollution." This manifesto nurtures a harmful confusion between scholarly research public policy. It suffers first from a conflict of interest due to its relation with the World Bank, its indirect funder, whose recommendations in this area the Commission faithfully repeats. The experts of the commission were recruited for their too homogeneous opinions: all obviously adhere to the United Nations' sustainable development objectives and to the dominant liberal*

Pour citer cet article : Lesne J. Le rôle du savant en matière de politique publique : à propos des recommandations de la Commission pollution et santé de *The Lancet*. *Environ Risque Sante* 2018 ; 17 : 300-306. doi : 10.1684/ers.2018.1173

Article reçu le 20 mars 2018, accepté le 29 mars 2018

doi: 10.1684/ers.2018.1173

political ideology. This has led them to issue public policy recommendations that mix together constraining professional positions with an angelic confidence in the spirit of social responsibility of private economic players and faith in the virtues of civil society participation. More serious, the numeric advantage of OECD representatives in the expert group resulted in two debatable judgments: (i) that the industrial development of poor countries can occur without pollution in the framework of a globalized capitalist economy, and (ii) that it is possible to simply replicate in developing countries the strategies to combat pollution that worked in rich countries. Fortunately, some of the Commission's recommendations, relating to their scientific expertise, are indisputable and, moreover, they call for public financing.

Key words: *pollution; health; public policies; sustainable development; United Nations; liberal ideology; globalized economy; fight against pollution; surveillance of the pollutions.*

Le philosophe Max Weber, en 1917 et 1919, distinguait bien le savant et le politique et les définissait comme deux mondes à part. Cent ans plus tard, dans son éditorial [1], Pierre-André Cabanes, à propos du rapport de la Commission pollution et santé de la revue britannique *The Lancet* [2], constatant que « *les recommandations des experts signataires sont regroupées en six axes, dont les cinq premiers concernent la prise de conscience politique et les stratégies de contrôle et de gestion du risque et le sixième la recherche* », pose la question : les scientifiques peuvent-ils jouer un rôle dans les orientations politiques mondiales ? Le résumé du rapport l'annonce explicitement : sous couvert de leur autorité scientifique dans le domaine Pollution et santé, ses auteurs visent « *à accroître la sensibilisation mondiale à la pollution, à mettre fin à l'inaction face aux maladies liées à la pollution et à mobiliser les ressources et la volonté politique nécessaires à une lutte antipollution efficace* ».

Ce rapport donne matière à analyser comment et pourquoi le propos du savant et celui du politique peuvent s'entremêler insidieusement pour conduire à des positions critiquables.

Les financeurs indirects de la Commission

Pour comprendre une entreprise, quelle qu'elle soit, il est toujours éclairant d'avoir une connaissance approfondie du jeu d'acteurs et de commencer par les financeurs. Créer une commission sur le thème Pollution et santé a été une initiative conjointe de la revue britannique *The Lancet*, de l'École de médecine du Mont Sinaï de la ville de New York et de l'association américaine *Global Alliance on Health and Pollution* (GAHP), adossée à l'organisation non gouvernementale (ONG) internationale *Pure Earth* qui est financée en partie par la fondation d'entreprise multi-donneur *Pollution Management and Environmental Health* appartenant à la Banque mondiale. Trois institutions spécialisées de l'Organisation des Nations unies y contribuent aussi pour l'expertise et la coordination : *International Ressource Panel* (Paris), *Industrial Development Organization* (Vienne) et la Banque mondiale (Washington) elle-même. Celle-ci, il est utile de le rappeler, accorde des prêts à taux préférentiels ou sans intérêt aux pays à revenus intermédiaires et aux pays plus pauvres mais solvables *via* la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et aux pays les moins avancés *via* l'Association internationale de développement (IDA). En contrepartie, elle exige la mise en place de politiques d'ajustement structurel, en particulier la privatisation du secteur public, la lutte contre la corruption et le clientélisme et la libéralisation de l'économie. Or, contrairement au Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles, où les interventions de lutte antipollution sont à peine évoquées, la Banque mondiale se préoccupe de la pollution (telle qu'elle est définie en page 8 du rapport de la Commission pollution et santé dans sa version française [2]). Elle remarque que les formes de pollution chimique de l'air ambiant, de l'eau et du sol produites par l'industrie, l'extraction minière, la production d'électricité, l'agriculture mécanisée et les véhicules à essence prennent toutes de l'ampleur. Elle souligne que les augmentations les plus marquées sont observées dans les pays à revenu faible et intermédiaire qui se développent et s'industrialisent rapidement. Et, sur la base d'études par pays, elle estime que « *la perte économique associée à la mortalité prématurée et à la morbidité attribuées à la pollution est de 5 % à 14 % du PNB* [produit national brut] *selon les pays* » [3]. Sa vision politique et financière est que « *la gestion de la pollution offre des options "sans regret" qui peuvent réduire la pauvreté, favoriser une prospérité partagée et répondre aux revendications de millions de gens pour des vies plus saines et productives. Elle peut améliorer la compétitivité, par exemple avec la création d'emplois, une meilleure*

efficience énergétique, une amélioration des transports et un développement rural et urbain qui soit durable. La gestion de la pollution peut aussi contribuer de manière substantielle à l'atténuation du changement climatique au travers d'actions comme la réduction des émissions de combustion de la houille, qui contribuent à la fois à la pollution de l'air et au réchauffement global » [3]. En conséquence, « *la Banque mondiale fournit de l'assistance technique, des financements et des productions de savoirs qui couvrent l'amélioration de la qualité de l'air et celle des eaux douces et marines, la gestion intégrée des déchets (incluant les déchets dangereux) et de la remédiation des sites contaminés, la réduction des polluants climatiques de courte durée de vie pour l'atténuation du changement climatique, la promotion d'un environnement durable par une production plus propre et la prévention de la pollution, et enfin le renforcement des institutions environnementales en aidant les pays à améliorer leur gouvernance, leur réglementation et leurs mesures d'entrée en vigueur* » [3]. Le parallèle avec le contenu du rapport de la Commission pollution et santé est si saisissant qu'il autorise à s'interroger sur l'indépendance d'esprit de la Commission du *Lancet*. Plus largement, si on cède au pessimisme, il débouche sur le renversement de la question formulée au début de cet article par la question symétrique : en ce début de XXI^{e} siècle, les scientifiques ont-ils la liberté de ne pas être assujettis dans leurs options de travail aux orientations politiques mondiales et aux acteurs économiques et politiques qui les financent ?

La base homogène de recrutement des experts

Les experts de cette Commission sont des chercheurs et praticiens reconnus dans les domaines de la réduction de la pollution de l'air, du sol et de l'eau, de la santé environnementale et du développement durable. Leur métier est de dresser un bilan scientifique des coûts sanitaires et économiques de la pollution et de fournir aux décideurs politiques des options techniques pour réduire la pollution, que ce soit de simples modalités d'organisation sans investissement, ou des actions de bon rapport coût-efficacité à mener à moyen terme, ou encore des stratégies d'améliorations à long terme. Ils s'intéressent prioritairement, dans leur rapport, à la pollution par les produits chimiques du secteur industriel, de celui des transports et de celui de l'exploitation minière dans les pays à revenu faible et intermédiaire, mais pas uniquement.

Ils sont issus de la large communauté scientifique « *Global Health* » qui a pour but la réalisation équitable du plus haut standard atteignable de santé au sens global de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), dans toutes les catégories sociales et dans le monde entier. Ils s'intéressent prioritairement aux victimes des inégalités environnementales : les pays pauvres et les populations défavorisées des pays riches. Leur posture professionnelle est « le progrès humain d'abord ». Mais rien ne permet de les rattacher aussi à la communauté scientifique « *Planetary Health* », promue par *The Lancet* avec le travail de deux commissions : « Santé et changement climatique : réponses politiques pour protéger la santé publique » (rapport publié en ligne en juin 2015) et « Protection de la santé humaine à l'époque anthropocène » (rapport publié en ligne en novembre 2015). Cette nouvelle communauté défend un modèle écologique de la santé publique : elle se soucie de la durabilité des écosystèmes naturels qui sous-tendent la santé humaine, en acceptant la complexité et la non-linéarité de leurs dynamiques qui définissent les limites environnementales de sûreté à l'intérieur desquelles l'humanité peut s'épanouir. Cette vision d'un développement humain écologiquement contraint est absente des analyses et des recommandations du rapport Pollution et santé.

Sur le plan philosophique, les membres de la Commission pourraient apparemment se réclamer peu ou prou de la citoyenneté mondiale, mouvance philosophique politiquement hétérogène. Le concept général de citoyen du monde trouve son origine dans le stoïcisme, dont les philosophes sont les premiers à s'identifier comme citoyens du monde. Il a des affinités avec l'existentialisme, courant philosophique qui met en avant la liberté individuelle, la responsabilité ainsi que la subjectivité, et considère chaque personne comme un être unique qui est maître de ses actes et de son destin. L'ONU s'est inspirée de ces principes universalistes et de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 en France pour écrire la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948.

Ce profil commun conduit tout naturellement la Commission pollution et santé à adhérer explicitement sur le plan professionnel aux 17 objectifs de développement durable (ODD) établis par les Nations unies en 2015 pour guider le développement global jusqu'en 2030. La lutte contre la pollution améliorera la santé dans les pays partout dans le monde (ODD 3), aidera également à atténuer la pauvreté (ODD 1), à améliorer l'accès à l'eau propre et à l'assainissement (ODD 6), à protéger la terre et l'eau (ODD 14 et 15) et à ralentir le rythme des changements climatiques (ODD 13).

Au service affirmé d'une idéologie politique dominante

Or, tous les ODD des Nations unies s'inscrivent implicitement dans une idéologie politique : la conviction que l'économie mondiale doit changer de paradigme et passer du productivisme aveugle à la croissance verte,

qu'une transition vers l'économie circulaire est en marche (« *une économie circulaire durable, fondée sur l'énergie renouvelable non polluante, des procédés industriels efficaces qui produisent peu de déchets et des réseaux de transport qui restreignent l'utilisation des véhicules privés dans les villes, améliorent les transports en commun et favorisent les déplacements actifs* »). Mais que cette orientation économique doit aussi rester fidèle à Adam Smith (*Recherches sur la Nature et les Causes de la Richesse des Nations*), à savoir que « *l'existence d'institutions élémentaires préservant la liberté des individus à se consacrer à leurs propres intérêts économiques garantit une prospérité plus importante de toute la société dans son ensemble* ». La conviction assénée que la synthèse du « progrès humain d'abord » avec le « profit à court terme d'abord » est tout à fait possible ; les contradictions sont surmontables. Les industriels « engagés » dans le développement durable de l'humanité (sans le moindre contrôle ni obligation de résultats) ont résumé à leur façon les trois pôles interdépendants de cette orientation politique mondialisée libérale, en les nommant les « 3 P » : équité sociale (*People*), préservation de l'environnement (*Planet*), efficacité économique (*Profit*). Il est important de noter que cette orientation se fonde sur une philosophie nouvelle par rapport aux Objectifs du millénaire pour le développement (agenda onusien de 2000 à 2015) : l'universalité des objectifs (leur mise en œuvre est attendue aussi bien dans les pays riches que dans les pays pauvres) et la mixité des flux de financement (place aux entreprises et à la société civile aux côtés des agences d'aide internationale).

En partageant cette idéologie avec l'ONU, sans l'annoncer clairement, les experts de la Commission vont habiller de leur autorité scientifique la conviction angélique que les codes de conduite volontaires des acteurs économiques, la pertinence des choix politiques collectifs et l'efficacité technique suffisent pour obtenir des résultats dans la lutte contre la pollution ; que « la bataille est gagnable » ; d'ailleurs la lutte contre la pollution stimulera les économies et augmentera le PNB dans les pays pauvres. Il suffit donc de mobiliser les « parties prenantes » : les hauts responsables « éclairés » des États nationaux et des organisations internationales, mais aussi les acteurs du terrain, citoyens et professionnels de santé, et si possible dans de vastes partenariats entre plusieurs organismes gouvernementaux, de même qu'entre les administrations publiques et le secteur privé. Qui parle alors : le savant ou le politique ?

Le cocktail savant-politique dans les recommandations

Dans le détail de leurs recommandations, les experts oscillent entre des postures professionnelles contraignantes, au nom du bon sens technicien, et un état d'esprit libéral au nom de leur idéologie politique collective.

C'est ainsi qu'ils admettent la nécessité d'une réglementation juridiquement contraignante, nationale ou même transnationale quand il s'agit de protéger des biens communs mondiaux. En accord total avec les organisations des Nations unies qui, dans ce domaine, peuvent se montrer prescriptives et exiger une bonne application de la réglementation : « *Les administrations publiques doivent établir des cibles de lutte antipollution à court et à long terme et appuyer les organismes publics chargés de la réglementation qui sont nécessaires à l'atteinte de ces objectifs* ». « *L'action des autres parties prenantes ne saurait ni ne devrait se substituer à une politique d'intérêt général efficace ; les gouvernements devraient ouvrir la voie en s'acquittant des engagements qu'ils ont pris* », précise Afrique Renouveau, ONU.

De même les experts sont convaincus de la nécessité d'augmenter le financement international du développement et son aide technique axés sur la lutte contre la pollution. Et là encore, ils suivent les injonctions unanimes des organisations des Nations unies : l'une des premières obligations des gouvernements nationaux sera la bonne utilisation de ces ressources financières internationales et de leurs propres ressources fiscales (lutte contre la corruption).

Mais pour les préconisations concernant les acteurs économiques privés, maillon essentiel du partenariat voulu entre les secteurs public et privé et la société civile, le politique va éclipser le savant. Le principe pollueur-payeur est certes mis en avant, mais sans contrainte superflue pour les entreprises polluantes : on recommande tout de même la fin des subventions et des allégements fiscaux, mais il faut surtout compter sur la bonne volonté des producteurs et financeurs privés, il y va de leur intérêt bien compris, si ce n'est à court terme du moins à moyen terme. Certes « ils ne prêtent pas assez attention à la pollution », mais il est facile de les convaincre, du moins les plus « éclairés », grâce aux exemples – que le rapport met en exergue – d'initiatives privées ayant amené, avec les bénéfices sanitaires publics, des bénéfices économiques privés et collectifs. Quant aux lourdes contraintes fonctionnelles des projets de lutte contre la pollution, elles ne sont pas jugées dissuasives pour les acteurs économiques : « *gestion optimisée de toutes les ressources à disposition (lutte contre le gaspillage), ressources humaines (formation), ressources financières (montages adaptés), ressources technologiques (recherche et développement) ; adaptation à l'environnement (naturel et culturel) local (aussi bien pour le choix des partenaires que pour le choix des techniques utilisées afin d'assurer la pérennité des solutions mises en place)* », peuvent être mis sans problème à l'agenda de l'investisseur, comme le détaille Veolia Eau et Assainissement dans un document technique sur le développement durable.

Les recommandations touchant à la société civile, pièce maîtresse du développement durable, ont la même

tonalité idéologique ; elle doit faire l'objet de toutes les attentions éthiques, comme l'illustre aussi Veolia Eau et Assainissement dans ce même document : « *partage équitable (avec les autres parties prenantes) des responsabilités, des ressources et des risques selon les prérogatives et les compétences de chacun ; transparence des activités aussi bien publiques que privées (respect d'un principe d'information et de mise à disposition régulière des données de base à destination de la population) ; souci permanent de respecter l'intérêt des utilisateurs qui doivent être consultés pour chaque décision (dans le respect des acteurs professionnels pour les questions techniques)* ».

Un engagement politique partisan très contestable

Prisonniers de cette idéologie séduisante, pétris de bonnes intentions les experts se laissent alors embarquer sur le terrain politique partisan : ils s'emploient (spontanément ?) « *à dissiper le mythe de l'inévitabilité de la pollution* » dans le développement industriel capitaliste. Or, leur réflexion sur les externalités négatives de la production est inexistante, en partie peut-être parce qu'il n'est pas toujours facile de chiffrer les dommages créés par une pollution, surtout quand ceux-ci sont irréversibles (se reporter à la figure 3 du rapport), et cela les conduit à une grave erreur de jugement. Ils n'ignorent pas le « *déplacement de plus en plus fréquent de la production des produits chimiques vers les pays à revenu faible et intermédiaire où les mesures de protection de la santé publique et de l'environnement sont souvent rares* ». Sans le dire, ils voient bien sans doute les dimensions catastrophiques pour les pays pauvres d'un système économique où le pollueur ne paie pas et où la collectivité ne peut pas payer. Mais ils ne veulent pas voir que la globalisation de l'économie s'est faite avec le transfert aux pays pauvres des externalités négatives des pays riches. Si les mesures de lutte contre la pollution ont porté leurs fruits dans les pays riches – que ce soit des normes plus strictes, des taxes environnementales ou encore la création de marchés de permis d'émission qui donnent un prix à des pollutions jusque-là gratuites, ou même, comme certains l'envisagent en Europe, l'inscription dans le droit du principe de responsabilité sociale et environnementale des investisseurs et des producteurs, mesures qui toutes accroissent les coûts de production – c'est qu'un de leurs effets a été la délocalisation dans les pays pauvres des productions polluantes, contrainte par des impératifs de compétitivité. Par ailleurs les conditions économiques et sociales dans les pays riches à l'époque de la mise en place – d'ailleurs très progressive – de leurs stratégies de réduction de la pollution, qui coïncide avec l'époque de leur domination mondiale, n'ont rien de commun avec la situation actuelle des pays pauvres pris dans une économie globale libérale, qui est toujours dominée par les pays riches.

Il est donc faux de considérer, comme le prétendent les experts de la Commission pollution et santé en négligeant ce rapport de force historique, que la simple réplication dans les pays pauvres de stratégies de lutte anti-pollution « qui ont fait leurs preuves » dans les pays riches est possible : « *bon nombre des stratégies de lutte antipollution rentables dans les pays à revenu élevé et intermédiaire peuvent être exportées et adaptées dans les villes et les pays de tous les niveaux de revenu* » écrivent-ils. Cette vision globalisante convient très bien aux intérêts des grandes entreprises industrielles transnationales du secteur, bien installées dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Elles sont porteuses d'activités à forte intensité technologique et capitalistique, dont la raison sociale est de faire le maximum de profits, notamment pour rémunérer au mieux leurs actionnaires, mais elles ont aussi les moyens de mener des actions philanthropiques pour le bien commun dans le but de se construire une image politiquement rentable de « responsabilité sociale et environnementale ». C'est le cas particulièrement du secteur des infrastructures pour la gestion des déchets industriels (traitement, recyclage, valorisation) ou pour l'épuration des eaux (production d'eau potable ou assainissement des eaux usées), dont le rapport de la Commission pollution et santé ne parle pas. Celui-ci s'intéresse plutôt aux entreprises qui peuvent être concernées par leurs émissions de polluants si elles sont déjà ou potentiellement soumises à des réductions ciblées, ou par les transitions souhaitées vers des sources d'énergie renouvelables et non polluantes, ou encore par la mise au point et l'adoption de nouvelles technologies non polluantes de production ou de transport. Où est la garantie que l'extension aux pays pauvres du marché de ces grandes entreprises, adossée à la captation de l'incitation financière des politiques publiques nationales ou internationales, aboutira à la mise en place de solutions techniques durables et adaptées au contexte socio-économique et politique local, centrées sur l'intérêt général à long terme de ces pays ?

Le produit d'un entre-soi occidental mondialisé

Ce parti pris politique du rapport Pollution et santé a sans doute sa source dans un regrettable déséquilibre de la composition de la Commission du *Lancet*, qui est d'ailleurs parallèle au déséquilibre de la composition des pays actionnaires de la Banque mondiale : dans les deux cas les États-Unis, plus largement les pays anglo-saxons, et

plus largement encore les pays de l'OCDE dominent outrageusement. Le rapport Pollution et santé est signé par 52 auteurs appartenant à trois organisations internationales (dont la Banque mondiale) et 44 institutions, en majorité académiques (en quête de financements ?) ou gouvernementales : parmi elles, 19 institutions états-uniennes, 27 anglo-saxonnes (avec le Canada, le Royaume-Uni et l'Australie) et 33 de l'OCDE (avec la Commission européenne et la Suède, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Autriche et l'Espagne). Ces 32 institutions nationales (en enlevant l'institution supranationale) représentent seulement neuf pays sur les 19 rassemblés. Si on ajoute le Qatar, cela fait 34 institutions appartenant à 10 pays classés riches en 2017 (revenu moyen journalier supérieur à 12,475 dollars US). Les pays à revenu intermédiaire ou à faible revenu qui ont participé à ce rapport sont seulement au nombre de neuf sur 19, avec seulement 10 institutions sur 44. Mais parmi eux, presque la moitié est classée dans les économies modérément libres (indice de liberté économique compris entre 60 et 70[1] : l'Inde, les Philippines, la Thaïlande et le Mexique, et sont donc supposées intégrées. On peut s'étonner que les cinq autres au moins (Madagascar, Ghana, Sénégal, Népal pour les faibles revenus et Chine pour les revenus intermédiaires), qui sont classés dans la catégorie des économies non libres (indice de liberté économique inférieur à 60), n'appellent pas dans le rapport une distinction dans les recommandations pour la lutte contre la pollution, ce qui est étonnant dans le cas de la Chine particulièrement.

C'est que ces recommandations se veulent au contraire valables pour tout pays quel que soit son niveau de vie ou la structure de son économie, conformément à l'esprit universel des ODD officiels. En définitive, posons-nous la question : à qui peut profiter le bel aveuglement politique ou l'engagement conscient des savants auteurs du rapport de la Commission pollution et santé du *Lancet* ?

[1] La définition en 2008 de l'indice de liberté économique est la suivante : « *La forme la plus élevée de liberté économique assure un droit absolu à la propriété privée, permet une liberté totale de mouvement pour les salariés, capitaux et biens et une absence totale de coercition ou de contraintes sur la liberté économique sauf en cas de protection ou maintien de la liberté elle-même* ». L'indice classe les nations sur dix critères généraux de liberté économique en se basant sur les statistiques de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI) et de l'*Economist Intelligence Unit* (société appartenant au même groupe que *The Economist*) : liberté d'entreprise, liberté des échanges, poids des taxes et impôts, dépenses du gouvernement, stabilité monétaire, liberté d'investissement, dérégulation financière, protection de la propriété privée, lutte contre la corruption, libéralisation du travail. Le score total représente la moyenne arithmétique de ces dix indicateurs, chacun d'entre eux étant noté de 0 à 100, où 100 représente une liberté maximale.

Conclusion

Il nous a paru salutaire de bien distinguer dans ce manifeste d'un collectif de scientifiques respectables ce qui relève du politique, c'est-à-dire de la foi et de l'espoir collectifs, de ce qui relève du savant, c'est-à-dire du savoir, du savoir-faire et du savoir-être scientifiques.

D'un côté une pensée politique, sans lien naturel avec le domaine professionnel, qui reprend l'idéologie dominante que sous-tend l'économie-monde globalisée (capitaliste à vocation circulaire), idéologie qui inspire le plan d'action de l'alliance internationale GAHP (liée à la Banque mondiale), plan d'action que le rapport de la Commission pollution et santé reprend intégralement dans sa conclusion ! Formons un vœu pieux et souhaitons à ce mode de pensée de se traduire concrètement par des mécanismes de financement qui soient durables pour les ressources et efficaces dans la façon de les utiliser, et par des projets de lutte contre les pollutions qui engagent tous les partenaires sociaux dans une démarche bien adaptée au contexte économique, social et environnemental local, et qui soient évolutifs, capables d'amélioration continue, pour un avenir de progrès humain.

De l'autre un métier scientifique, qui a sa place dans un engagement sociétal émergent pour une redéfinition de la prospérité qui mette l'accent sur l'accroissement de la qualité de vie pour tous et une distribution plus équitable de la santé, sans privilégier une option politique quelconque sur les moyens d'atteindre ce but. Les recommandations avisées du rapport qui concernent ce métier méritent d'être ici soulignées. Elles portent sur deux chantiers au moins – qui dépendent aussi de financements dédiés (le pont avec le politique est inévitable…) :

– mettre en place des systèmes de surveillance des pollutions industrielles et urbaines de l'air, du sol et de l'eau pour : mesurer les niveaux de la pollution, attribuer des sources à la pollution, évaluer le succès des interventions de dépollution, évaluer les effets sur la santé humaine en termes de maladies non transmissibles et sur la santé des écosystèmes, orienter la réglementation du contrôle de la pollution, informer la société civile et le public et évaluer les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs ;

– développer encore et toujours la recherche et l'innovation technologique pour comprendre la pollution, pour lutter contre elle et pour venir en appui aux changements nécessaires dans les politiques publiques et les activités économiques la concernant. ■

Remerciements et autres mentions

Financement : aucun ; **liens d'intérêts :** l'auteur déclare ne pas avoir de lien d'intérêt.

Références

1. Cabanes PA. Changement climatique, pollution et santé : même combat ? *Environ Risque Santé* 2018 ; 17 : 4-6.

2. Landrigan PJ, Fuller R, Acosta NJR, *et al*. La Commission *Lancet* sur la pollution et santé. *The Lancet* 2017. https://www.thelancet.com/pb-assets/Lancet/stories/commissions/pollution-2017/french_translation.pdf?code=lancet-site

3. The Word Bank. *Reducing pollution*. 2018. http://www.worldbank.org/en/topic/environment/brief/pollution